



Commission
GESTION des COMPETITIONS

Réunion du 04 **décembre** 2023

P.V. n° 4

Membres : Thierry **AUBERT** - Patrick **BAILLARD** - Bruno **BECHET** - Jean **BLANCHETIERE** - Philippe **CHERADAME**
Romain **FELDHOFFER** - Gérard **LE CAIGNEC** - Léone **RIER** - Florent **JICQUEL**

Présents : Thierry **AUBERT** - Jean **BLANCHETIERE** - Philippe **CHERADAME** - Gérard **LE CAIGNEC** - Léone **RIER**

Invités : Raymond Laporte - Frédéric Ortiz

Président et secrétaire de séance : J. Blanchetière

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1 – Adoption du PV 3 du 16 octobre 2023

2 Homologation des rencontres

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 20 novembre

2 – Etude des courriers ou demandes

- **mail du Président du FC Alençon**, reçu au secrétariat le dimanche 15 octobre

Demandant le report de leurs 2 rencontres jouant ce même jour.

Nous remercions le FC Alençon d'avoir averti le désignateur des arbitres et les clubs adverses de leur non-participation à ces 2 rencontres.

Le motif évoqué (décès la veille du père d'un joueur) n'est pas retenu dans les règlements.

La Commission donne match perdu par forfait du club de FC Alençon sur le score de 3 à 0 pour les rencontres de D3B contre Boucé et de D4E contre Corbéis. **La pénalité financière ne sera pas appliquée.**

- **mail des Léopards de St Georges**, reçu le lundi 20 novembre.

La commission prend acte du courrier et donne la rencontre à rejouer en inversant les lieux de rencontres. Match reprogrammé le 16 décembre dans un premier temps (si terrain de repli trouvé) sinon reporté le 06 janvier.

- **mail du SP.L Pétruvien** reçu le jeudi 30 novembre

se préoccupant de l'état de son terrain et demandant au FC Landais de reporter le lever de rideau Pétruvien2 – FC Landais2.

La commission prend acte du refus de ce dernier suite au mail reçu le lundi 4 décembre.

- **mail de JS Tinchebray**, reçu le dimanche 03 décembre

Constat de 2 rencontres u15 programmées à la même date le 16 décembre.

C'est une erreur de la Commission d'avoir à cette date reporté la rencontre J1.

Au vu de la première journée Futsal qui se joue le 9 décembre, reprogrammons le **06 janvier** cette rencontre J1 de u15D2A : ent Messei - Tinchebray.

- **mail du FC Argentan**, reçu le lundi 04 décembre

Nous rappelons que sur la version V0 du Calendrier Général publié le 07 juillet dernier, le 09/10 décembre était réservé pour la première journée Futsal en u15.

Nous prenons acte de votre NON participation à cette compétition donnant préférence à vos compétitions de Ligue.

- **mail de US Theilloise**, reçu le samedi 02 décembre
déclaration de Forfait contre les Hts du Perche le 03 décembre.
Cette rencontre faisant l'objet d'un troisième forfait, cette équipe est maintenant considérée comme Forfait Général. Cette situation intervenant au cours des 3 dernières journées de la compétition, les buts pour et contre acquis lors des matchs joués restent acquis. Les matchs non encore disputés, sont donnés gagnant au club adverse sur le score de 3 buts à zéro. Application de l'amende financière pour le forfait général.
- **Mail de La Vallée Udon**, reçu le mardi 05 décembre
Terrain désigné non jouable suivant l'arbitre officiel - terrain repli non tracé
La Commission donne match à rejouer en inversant le lieu de rencontre envisagée le samedi 06 janvier.

3 - Affaires à examiner

- **Forfaits des équipes**
Application des amendes suivant les dispositions financières de l'annexe 5
de Landais en 18D2A le 09 septembre contre ent Vallée Udon - amende 15€
de Condé S Sarthe2 en 18D2A le 07 octobre contre Argentan2 - amende 15€
de Courteille en 18D2B le 23 septembre contre Le Theil - amende 15€
de US Alençon en 17F le 18 novembre contre La Selle La Forge - amende 15€
de US Alençon en 15D1 le 07 octobre contre Domfront - amende 15€
de Athis en 15D2A le 09 septembre contre Corbéis - amende 15€
de Le Theil2 en coupe Portier le 29 octobre contre Chailloué2 - amende 50€
de Monts d'Andaine en coupe Portier le 29 octobre contre us Flers2 - amende 50€
de Berdhuis en challenge u13 le 18 novembre contre Corbéis2 - amende 18€
de Briouze en challenge Bigeon le 17 novembre contre Mesloise - amende 50€
de Sarceaux en challenge Bigeon le 17 novembre contre Condé S sarthe - amende 50€

4 – Diverses informations

- Suite à de nombreux Reports dont la J7 et J8 (décision de la commission), les Finales de Coupes sont reportées au 21/22/23 juin 2024. Un appel à candidature va paraître prochainement avec une date limite.
- Modification du Calendrier Général,
Suite au report des Finales et afin de pouvoir plus aisément organiser les calendriers, la deuxième phase débutera les 3 / 4 février en u15 et u18, voir également en D4 suivant les reports.
- En 15D2A, du fait d'un engagement très tardif de l'équipe Grpt Jeunesse FC2 et du fait qu'il nous est impossible de reprogrammer 3 rencontres supplémentaire, la Commission décide de laisser jouer leur phase 1 mais par souci d'équité envers tous les clubs du groupe et décide d'annuler tous les points et buts des clubs les ayant rencontrés.
- En catégories Jeunes u15 et u18, championnat en 2 phases, au terme de la première :

Le premier de chaque groupe de D1 accède en ligue.

Les premiers de chaque groupe D2 accèdent en D1 ainsi que le meilleur deuxième, ce qui fait 3 accessions et 3 descentes de D1 vers la D2.

Au terme de la phase 2, une accession en Ligue tant en 15 qu'en 18.

- Suite aux reports intempestifs dus aux intempéries, la Commission s'est trouvée contrainte de reprogrammer des rencontres au plus vite autour des vacances de Noël dont les 6/7 janvier.

- Nous rappelons d'une façon très générale que le fait d'avancer une rencontre ou d'avoir des Arrêtés **LIMITATIFS** faciliteront le calendrier. **Nous vous remercions de votre compréhension.**

Séance levée à 18h00